

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

### EXTRAIT N° 50.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

**Membres du Bureau Communautaire :**

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 15 (15 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le six novembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-trois octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Présents :** ARMAND Florent, D'HELLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre.

**Absents excusés :** ARLAUD Véronique, DURANCEAU Damien, TENOUX Gérard.

#### **ORDRE DU JOUR : Location de garages dans les anciens locaux ENEDIS de Laragne**

Le service de collecte des ordures ménagères ayant été repris en régie sur l'ensemble du territoire, la CCSB a fait l'acquisition de véhicules de collecte supplémentaires qui ne peuvent pas être garés dans les garages de Sisteron, faute de place.

Dans l'attente que de nouveaux garages soient aménagés, ces véhicules pourraient être garés dans les garages de la CCSB à Lazer.

Cela suppose que le matériel de festivité qui est actuellement stocké dans les garages puisse être abrité ailleurs.

La SCI HEMERA, représentée par M. Gérald BEGE, dirigeant, propose à la location des garages situés dans les anciens locaux d'ENEDIS à Laragne. Après visite des locaux, il s'avère que deux garages et un carport pourraient convenir.

Il est donc proposé de louer :

- Le garage n° 11, d'une surface de 46 m<sup>2</sup> pour 207 €/mensuels,
- Le garage n° 12, d'une surface de 71 m<sup>2</sup> pour 320 €/mensuels,
- Le carport d'une surface de 130 m<sup>2</sup> pour 300 €/mensuels.

A ces loyers viendraient s'ajouter les charges locatives mensuelles.

Les contrats de location prendraient effet au 15 novembre 2023 pour une durée de 12 mois. Ils pourraient être reconduits par tacite reconduction pour une période identique et être résiliés par lettre recommandée avec accusé de réception à tout moment en respectant un préavis de 3 mois, sans justification d'aucun motif.

Le coût total de cette location pour la période initiale de 12 mois (loyers + charges) serait de 10 284 €.

La révision du loyer se ferait à la date anniversaire de la signature du contrat. Le cas échéant, l'augmentation du loyer ne pourra être supérieure à la variation de l'Indice de Référence des Loyers.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve la location de 2 garages et d'un carport à la SCI HEMERA aux conditions proposées,
- autorise le président à signer les contrats de location ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,  
Florent ARMAND

Publiée le : 14 NOV. 2023